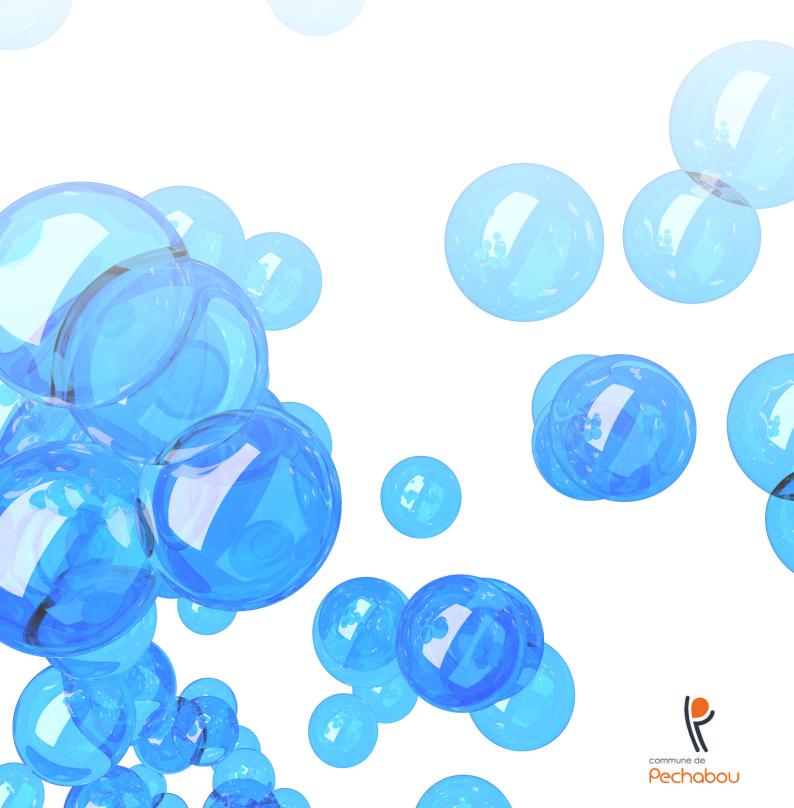
Pecha O O U Bilan financier 2020 Budget primitif 2021

www.pechabou.fr • mairie@mairie-pechabou.fr • 05 61 81 76 33



Les principaux chiffres Le compte administratif 2020 (bilan)

Fonctionnement

Dépenses : 1 546 798,48 € Recettes : 1 843 836,36 €



Résultat sur la section Fonctionnement : + 297 037,88 €
Report de l'excédent 2019 : + 1 791 622,54 €
Résultat bilan 2020 : + 2 088 660,42 €

^{*}Attribution de Compensation (AC) : Le Sicoval reverse aux communes le montant des produits de fiscalité professionnelle que percevait la commune avant la mise en place de la fiscalité professionnelle unique. Cette AC d'un montant de 45 956 € sert à financer des travaux sur voirie, sur trottoirs, de fonctionnement (balayage, fauchage et entretien), pour lequels le Sicoval est seul compétent.

^{*}Fonds de péréquation : Le fonds de péréquation est un système de transfert d'impôts entre les administrations publiques à échelle plus ou moins locale. Le but d'un tel système est de rétablir les différences de richesses entre les régions, et, par exemple, de permettre à certains services publics locaux de fonctionner.

Dépenses : 506 757,27 € Recettes : 430 885,36 €



Résultat sur la section Investissements : -75 871,91 €
Report de l'excédent 2019 : + 10 506,31 €
Résultat bilan 2020 : -65 365,60 €

*SDAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : développement pour la fibre optique.

Dans le détail, les investissements / travaux réalisés en 2020



Dans le détail, les investissements / travaux réalisés en 2020



Compte administratif 2020 (bilan) : un budget excédentaire

Excédent de 1 827 261,48 € section de fonctionnement et section d'investissement confondues.

Il reste cependant des travaux à réaliser pour un montant de 213 243,84 € (dépenses prévues en 2020 mais non facturées en fin d'exercice) et des recettes à encaisser pour un montant de 17 210,50 €.

Des dépenses de fonctionnement maitrisées depuis 2016

Dépenses fonctionnement (en €)					
	Réalisé				
	2016	2017	2018	2019	2020
011 Charges à caractère général	409 354,14	610 577,01	598 713,08	602 030,54	504 144,05
012 Charges de personnel	735 475,92	586 071,94	582 730,87	639 406,82	693 128,76
014 Atténuation de produits	137 630,00	141 154,00	135 060,00	73 805,00	46 839,00
65 Autres charges de gestion courante	110 315,16	148 312,04	128 992,48	124 900,18	139 279,50
66 Charges financières	6 700,48	4 987,86	4 127,45	3 236,98	2 315,38
67 Charges exceptionnelles	2 142,82	6 762,11	30,00	500,40	8 264,35
042 Opérations d'ordre entre sections	155 382,94	149 347,01	552 572,53*	129 442,77	152 827,44
022 Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
023 Virement à la section investissements	-	-	-	-	-
Total	1 557 001,46	1 647 211,97	2 002 226,41	1 573 322,69	1 546 798,48

^{*} En 2018, une opération d'ordre de 429 955 € ne donnant pas lieu à décaissement a été passée au chapitre 042.

Zoom sur...

Le budget des écoles (hors fluides et

personnel)

(en €)	
Fournitures scolaires	10 895,74
Transports	1 023,50
Piscine	1 066,00
Subventions projets éducatifs	4 400,00
ALAE	78 699,97
Ménage école maternelle et covid élémentaire	23 674,91
Matériels / travaux / investissements	20 720,35

TOTAL	140 480,47
-------	------------



*Le ménage de l'école élémentaire est habituellement assuré par les personnels de la mairie. Des prestations complémentaires ont été nécessaires du fait de la crise sanitaire (désinfection, heures de nettoyage supplémentaires...)

En 2021, deux marchés sont remis en concurrence : celui du nettoyage des locaux de l'école maternelle et celui de l'ALAE.

Le budget fluides (tous bâtiments communaux confondus)

(en €)	
Eau, assainissement	5 434,72
Électricité	49 671,48
Chauffage	18 270,30

TOTAL 73

La fermeture des écoles en mars 2020 a entrainé une baisse de la consommation d'eau.

Le poste électricité continue de diminuer suite à l'extinction de l'éclairage public et à la généralisation de l'installation de candélabres leds moins gourmands en électricité (2020 : 49 671.48 € ; 2019 : 50 833,30 € ; 2018 : 71 281.95 €).

Le budget de la médiathèque (hors fluides, personnel et ménage)

(en €)	
Livres, disques	5 016,96
Culture, animations	1 750,15
Fournitures	389,20

TOTAL	7 156,40
-------	----------



Habituellement autour des 12 000 €, les dépenses de la médiathèque ont été fortement diminuées du fait de la crise sanitaire et de la fermeture de ses locaux (diminution des achats et des animations).

Le budget du CCAS

Le contexte de la covid a modifié le profil du bilan financier 2020 du CCAS par rapport aux années précédentes!

LE CCAS a fait bénéficier les familles en difficulté de bons alimentaires pour un montant total de 1 000 €, suppléant ainsi aux associations d'aide qui étaient fermées.

Le repas de fin d'année des ainés a été remplacé par la distribution du "Panier Garni de Noël" pour un montant de 3 675 € générant un coût supplémentaire.

Enfin, les repas mensuels intergénérationnels n'ayant pu être maintenus, ont produit moins de recettes (260 €).

Une nouvelle activité a été mise en place : le CLAS encadré par des bénévoles accueille gratuitement des enfants de l'école élémentaire pour une aide aux devoirs. Des fourni-

tures scolaires et des jeux de société ont été achetés pour un montant de 70 \in .

Le CCAS a également contribué pour un montant de $600 \in$ aux frais d'inscription des enfants aux activités sportives et culturelles organisées par les associations de Pechabou (aide calculée d'après le QF) et des aides sociales ponctuelles ont été attribuées pour un montant de $2490,60 \in$.

Enfin, comme les années précédentes, nous avons versé une subvention de 1 840 € à "la Maison des parents du Lauragais" qui participe à l'organisation du Café des parents et des réunions pour les aidants à la médiathèque de Pechabou. Cette activité a pu être poursuivie à distance.

Les dépenses liées à la Covid

La crise sanitaire a entrainé certaines économies notamment sur les dépenses d'eau et le contrat de l'ALAE (écoles). Cependant certaines dépenses supplémentaires pour la désinfection des locaux ou la sécurité des habitants et des employés municipaux (masques...) ont dû être prises en charge sur le budget 2020.



(en €)	
Fournitures d'entretien	3 892,13
Prestation de ménage école élémentaire	4 572,00
Masques et petits équipements	9 496,67

TOTAL	17 960,80

Des recettes émanant de l'Etat ont cependant été enregistrées en contrepartie pour un montant de 660 €. 1 990 € supplémentaires seront remboursés par l'Etat en 2021.

Les subventions accordées aux associations

(en €)	
Associations	2020
APE	350,00
ASCP	400,00
INTER FC (Foot)	800,00
ACCA (Chasse)	100,00
Joie de vivre	400,00
Théatre en plain champ	250,00
École maternelle	500,00
École élémentaire, subvention sorties éducatives	2 900,00
École élémentaire, subvention classe découverte	1 000,00
Jumelage Italie	400,00
Jumelage Espagne	400,00
Musique à Pechabou	250,00

TOTAL		7 750.00
IUIAL		/ /50,00

Malgré l'arrêt des activités durant quelques mois, les subventions ont été distribuées aux associations. Certains ateliers ont été maintenus à distance.



Les dépenses de personnel

Quel est le coût des élus pour la commune ?

Le maire, ses adjoints ainsi que certains élus auxquels a été confiée une délégation, perçoivent des indemnités de fonction. Le montant des indemnités perçues est encadré par la loi, tant en ce qui concerne le montant maximal qui peut être perçu par un élu que pour l'enveloppe globale que représentent ces indemnités.

Pour Pechabou, l'enveloppe globale en 2020 s'élève à 5 361,73 € bruts mensuels. Dans le détail, la somme est répartie ainsi :

- le maire a perçu 2 006,93 € bruts mensuels soit 1 518.85 € nets ;
- les trois premiers adjoints ont perçu chacun 770,10 € bruts mensuels soit 666,14 € nets ;
- les quatrième et cinquième adjoints, ont perçu chacun 342,26 € bruts mensuels soit 296,07 € nets ;
- les quatre conseillers municipaux délégués ont perçu chacun 213,91 € bruts mensuels soit 185,03 € nets.

Lorsqu'on y ajoute les différentes cotisations, le coût annuel de l'indemnisation de vos élus représente un poste de 73 817,86 € annuels, soit 31,68 € par habitant.

Les agents communaux au service des pechabboliens en 2020

Au 31 décembre 2020, la commune de Pechabou emploie 18 agents, dont 16 agents permanents ayant le statut de fonctionnaires et 2 agents ayant le statut de contractuels non permanents. 13 postes sont des postes à temps complet et 5 à temps non complets.

Répartition par filières et catégories				
Administrative	Technique	Animation culturelle	Sociale	
1 agent de catégorie A 5 agents de catégorie C	6 agents de catégorie C	1 agent de catégorie B 1 agent de catégorie C	4 agents de catégorie C	

Répartition par services :

- 1 directeur général des services (DGS)
- 3 agents aux Services techniques (espaces verts, entretien des bâtiments, etc.)
- 4 agents au Service administratif (accueil, urbanisme, comptabilité, état civil, etc.)
- 7 agents techniques rattachés à l'école au Service scolaire (ATSEM, etc.)
- 2 agents au Service animation culturelle (Médiathèque municipale)
- 1 agent au Service social.

Les charges de personnel s'élèvent à 693 128,76 €. C'est le principal poste de dépenses de la commune (44.81 % des dépenses de fonctionnement), et cela représente 297,48 € par habitant.

Budget primitif 2021

Que représente le budget de Pechabou par habitant ?

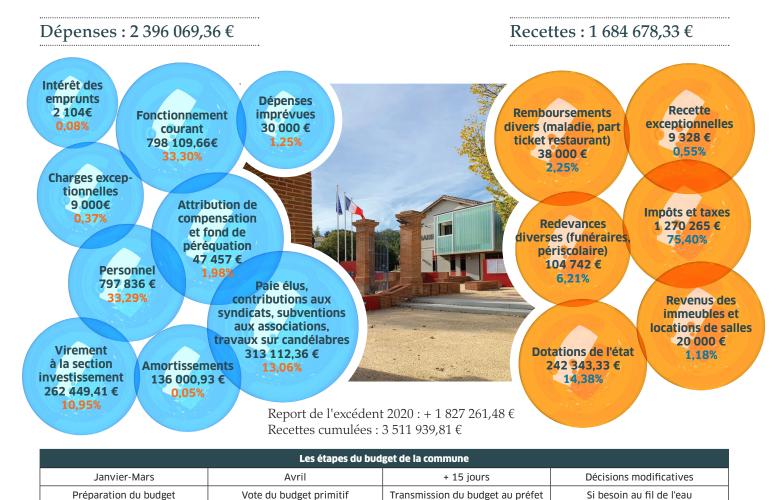
La commune de Pechabou comptant 2 330 habitants¹, les dépenses prévues au budget communal voté pour 2021 représentent :

- Dépenses de fonctionnement² (1 997 619,02 €) : 857,34 € par habitant (hors amortissement et virement à la section investissement) ;
- Dépenses d'investissement³ (746 520,35 €) : 320,40 € par habitant. A noter que ce chiffre est minoré du fait du début du mandat et de la mise en place de notre politique d'investissements ainsi que de la crise sanitaire qui a impacté l'instruction de nos dossiers.

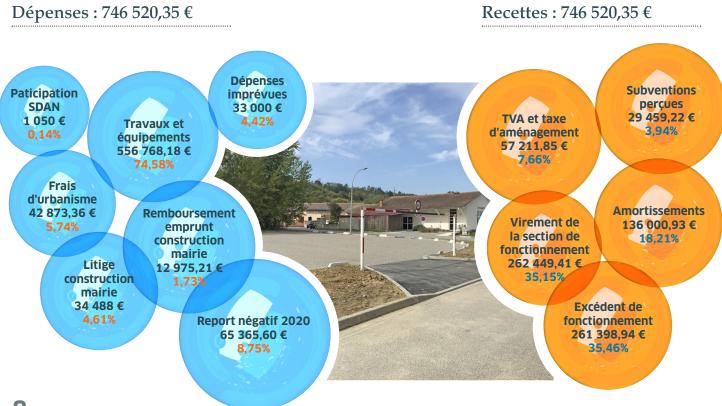
Ces dépenses sont financées, notamment, par :

- les impôts et taxes perçus par la commune (1 270 265 €) : 545,18 € par habitant ;
- les dotations et participations (242 343,33 €) : 104,01 € par habitant.
- ¹ Derniers chiffres Insee connus (2017).
- ²Virement à la section investissement inclus.
- ³ Investissements 2021 et restes-à-réaliser 2020.

Budget primitif 2021: fonctionnement



Budget primitif 2021: Investissements / travaux / acquisition de matériels



Dans le détail, les investissements / travaux prévus en 2021

Libellé investissements/opérations	Total Budget 2021 (en €)
Salle des associations : rénovation totale	316 300,00
Déficit d'investissements 2020 (en 2020 dépenses supérieures aux recettes)	65 365,60
Cimetière : ossuaire et rénovation mur d'enceinte	46 100,00
Plan local de l'urbanisme : études	42 873,36
Espaces ludiques : rénovation du city stade et installation de jeux à l'école maternelle	38 381,60
Électrification quartiers Picadère et Paul Riquet	37 303,40
Litige construction nouvelle mairie	34 488,00
Dépenses imprévues	33 000,00
Chaudière restaurant scolaire : remplacement	30 483,00
Emprunts (paiement du capital dû pour 2021)	12 975,21
Piétonnier RD813 (étude pour prolongement liaison Pompertuzat-Pechabou)	10 000,00
Refonte site web de la commune	10 000,00
Equipements école maternelle : vidéoprojecteur, ordinateur, tapis salle de motricité et mur d'escalade	9 867,64
Local d'accueil ALAE	9 591,21
Adap : Travaux médiathèque	9 157,33
Equipements informatiques mairie	7 000,00
Illuminations de Noël	6 072,00
Acquisition matériel espaces verts/Atelier	6 000,00
Acquisition de logiciel : gestion des plannings	5 500,00
Eglise : rénovation du plafond de la sacristie	4 700,00
Défibrillateurs	4 212,00
Mobilier urbain	3 000,00
Collecteur pluvial chemin du charme	2 000,00
SDAN : fibre	1 050,00
Chariots pour médiathèque	700,00
Petits équipements Ecole maternelle	400,00

TOTAL 746 520,35

Il faut ajouter à ces opérations d'investissements/travaux divers, 108 000 € pour le changement des candélabres de la commune (dernière tranche de rénovation et passage en leds de tous les candélabres). Cette opération hautement subventionnée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) est à imputer à la section Fonctionnement.

Les subventions 2021 aux associations

Il n'y a pas de changements par rapport à l'année 2020. A noter cependant que l'école élémentaire percevra seulement 1 000 € puisque l'école n'a dépensé que 1 000 € l'année dernière sur les 2 000 € reçus. La subvention pour la classe découverte ne sera pas versée, la somme n'ayant pas été utilisée en 2020. Enfin à noter que 500 € ont été attribués à l'association Musique à Pechabou en plus des 250 € habituellement distribués pour faire face à quelques dépenses suite au cambriolage qui a touché l'association dans les locaux de la Maison des associations. Enfin, une somme de 500 € a été attribuée aux Resto du Cœur, au Secours Populaire et à la Croix rouge française, associations pour lesquelles des habitants de Pechabou ont pu bénéficier d'aides lors de la crise Covid.

(en €)		
Associations	2021	
APE	350,00	
INTER FC (Foot)	800,00	
ACCA (Chasse)	150,00	
Joie de vivre	400,00	
Théatre en plain champ	250,00	
École maternelle	500,00	
École élémentaire, subvention sorties éducatives	1 000,00	
Jumelage Italie	400,00	
Jumelage Espagne	400,00	
Musique à Pechabou	750,00	
Resto du cœur	500,00	
Secours populaire	500,00	
Croix rouge française	500,00	

TOTA	6 500,00

Quel est le taux des impôts locaux voté par la commune de Pechabou en 2021 ?

En 2020, le taux de la taxe d'habitation perçu par la commune était de 13.93 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 19.89 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de 62.05 %.

La commune, dans le budget 2021, n'a décidé aucune augmentation de taux sur les impôts locaux! La commune n'a pas augmenté ses impôts depuis 2016.

Pourtant, en 2021, le taux « communal » de la taxe foncière sur les propriétés bâties va augmenter, passant à 41.79 %, alors que le taux « communal » de la taxe d'habitation disparaît. Pourquoi ?

Dans le cadre de la réforme des impôts locaux mise en œuvre par l'Etat, qui accompagne la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales (voir ci-après les explications sur cette suppression), le légis-

lateur a modifié la répartition des différents impôts locaux entre les différentes collectivités locales. Ainsi, à compter de 2021, l'Etat perçoit à son bénéfice la taxe d'habitation due sur les habitations principales. Le manque à gagner pour la commune est compensé, notamment, par un transfert à son bénéfice de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties que percevait auparavant le département (pour lequel cette perte est à son tour compensée par l'attribution d'une part de TVA).

Le taux « communal » de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021 pour Pechabou est donc le résultat de l'addition des taux pour 2020 fixés par la commune de Pechabou et par le département de Haute-Garonne.

Si le taux communal paraît donc avoir augmenté, il n'y a en réalité aucune augmentation, puisque le taux départemental est supprimé⁴.

Suppression progressive de la taxe d'habitation : comment ça marche ?

Depuis 2018, l'Etat a mis en œuvre la suppression progressive, pour tous les particuliers, de la taxe d'habitation.

Attention, cette suppression vaut seulement pour la taxe due sur la résidence principale.

La suppression se fait par étapes, sur six années : pour les 80 % des foyers fiscaux les plus modestes, la taxe d'habitation a été diminuée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019, avant une suppression totale depuis 2020.

Pour les 20 % de foyers fiscaux les plus aisés, la suppression suit le même rythme à compter de cette année : la taxe d'habitation est donc diminuée de 30 % en 2021, le sera de 65 % en 2022, avant une suppression totale en 2023.

La taxe d'habitation ne disparaîtra pas totalement : renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale », elle demeurera due par les contribuables sur leurs logements qui ne constituent pas leur résidence principale, c'est-à-dire sur les résidences

secondaires, qu'elles soient ou non mises en location une partie de l'année. Dans les communes l'ayant mise en place (ce qui n'est pas le cas de Pechabou), la taxe demeurera également applicable aux logements vacants. Enfin, elle demeurera due dans certains cas sur les locaux meublés

occupés par des sociétés, associations et organismes privés ou par des personnes publiques.

Dans ce cadre, à compter de 2023 sera mise en place une nouvelle obligation déclarative : les propriétaires de locaux affectés à l'habitation devront informer l'administration de la nature de l'occupation des locaux s'ils s'en réservent la jouissance. Si les locaux sont occupés par des tiers (location ou occupation à titre gratuit), les propriétaires seront tenus de déclarer l'identité du ou des occupants des

locaux.

La déclaration devra en principe être effectuée, par voie électronique, avant le 1er juillet 2023, puis chaque année avant cette même date, à moins qu'il n'y ait eu aucun changement depuis la dernière déclaration.

La commune de Pechabou est-elle endettée ?

La commune est très peu endettée. Le seul emprunt en cours est celui qui a servi à financer les travaux de l'actuelle mairie. L'emprunt court jusqu'au 05/04/2030.

Début 2021, le capital restant dû s'élève à 132 332,65 €, soit 56,79 € par habitant.

Le remboursement de l'emprunt représente, sur le budget 2021 ·

- au titre du capital, 12 975,21 €, soit 5,57 € par habitant;
- au titre des intérêts, 2 104 €, soit 0,90 € par habitant.

⁴ Si le taux n'augmente pas, le montant de l'impôt dû augmente toutefois d'une année sur l'autre du fait de l'actualisation de la valeur locative.

Un budget excédentaire, pour quoi faire?

On l'a vu, la commune est très peu endettée. De plus, signe de la gestion rigoureuse des deniers communaux, le solde positif de la section « fonctionnement » du budget 2021 permet de dégager une capacité prévisionnelle d'autofinancement, affectée aux investissements, de 398 450,34 €.

Ce solde positif s'ajoute aux excédents dégagés également sur les budgets précédents.

Au final, cette gestion rigoureuse du budget de fonctionnement de la commune, qui dégage une importante capacité d'autofinancement, ajoutée au très faible endettement de la commune, permet à Pechabou d'avoir une importante capacité d'investissement.

Celle-ci permet d'ores et déjà à la commune d'aborder sereinement les investissements qui démarrent ou à venir, inscrits dans son plan pluriannuel d'investissement. Parmi les nombreux investissements qui débutent ou à venir, on pourra citer, par exemple, la réfection/extension de la maison des associations, la création de trottoirs chemin du moulin, la construction d'une salle de sports, de nouveaux ateliers municipaux, etc.

Un audit en préparation

A l'image de celui qui avait été fait en 2016, nous avons sollicité l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne pour un audit des finances de la commune. Au-delà d'un bilan sur les dernières années du mandat, cet audit nous permettra d'avoir une vision sur le financement des travaux/investissements prévus sur cette mandature dans le cadre de notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le montage d'un projet d'investissement et son financement

La chronologie d'un projet d'investissements ou de travaux : l'exemple de la rénovation de la Maison des Associations....



Conclusion

Au travers de cette lettre, l'équipe municipale vous a présenté le bilan du budget 2020 et le budget prévisionnel 2021 avec les investissements prévus. De nombreuses recettes restent à encaisser. Les co-financements des acteurs institutionnels : Etat, Région, Conseil départemental et le report des excédents cumulés sur les précédents exercices, nous permettent de poursuivre en toute quiétude notre politique d'investissement pour améliorer notre cadre de vie et valoriser notre commune.

